

**Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été créé en 2001. Il doit financer des actions de prévention et de traitement de ces trois maladies, dans les pays en développement. L'argent provient des pays riches et de fondations privées. Le Fonds mondial devrait entrer en action au printemps 2002**

# Traitements en Afrique :

## Le Fonds mondial tiendra-t-il ses promesses ?

L'année 2001 aura vu évoluer les mentalités de la classe politique internationale : désormais tout le monde, ou presque, s'accorde sur l'idée que les personnes malades doivent bénéficier des médicaments qui leur sont nécessaires, y compris dans les pays les plus pauvres.

### UN RÉVEIL TARDIF

Le G8 (les huit pays les plus riches de la planète), la Commission européenne, le sommet des chefs d'Etat africains, l'Organisation des nations unies (ONU) ont pris position. Ils ont décidé qu'il fallait agir vite pour améliorer la prévention et favoriser l'accès aux traitements. Vingt ans et vingt-deux millions de morts après le début de l'épidémie de sida. Il était plus que temps. Bien sûr, ce n'est pas la première initiative en ce sens. Mais la plupart des actions de prévention ou d'accès aux traitements mises en place jusqu'ici dans les pays pauvres restaient de portée limitée, faute d'appui international et, surtout, de financements suffisants. L'ONU, qui avait lancé ou soutenu plusieurs actions, demeurait empêtrée dans ses circuits de décision complexes.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a donc été créé en 2001. Sa vocation : combattre les

trois maladies infectieuses graves les plus répandues sur la planète : au total sida, tuberculose et paludisme tuent six millions de personnes par an.

### COMMENT FONCTIONNERA LE FONDS ?

C'est un outil de financement : il recueille l'argent auprès des Etats riches et de donateurs privés (fondations humanitaires, par exemple), pour le distribuer aux programmes qui se mettent en place dans les pays en développement.

Le conseil d'administration du Fonds mondial devrait comprendre dix-huit votants : neuf représentants des donateurs (sept sièges pour les pays riches, deux pour les fondations et le secteur privé) et neuf représentants des bénéficiaires (sept sièges pour des groupes de pays de chaque continent, ainsi que deux sièges pour les organisations non gouvernementales du Sud et du Nord).

Le conseil d'administration prendra les décisions. Mais celles-ci dépendront largement de l'avis que donnera le conseil scientifique, composé de trente experts dans les domaines du sida, de la tuberculose ou du paludisme.

### LES DEMANDES DES ASSOCIATIONS

Les associations de lutte contre le sida, représentant les personnes séropositives, ont tenu à faire entendre leurs voix : pas question de laisser politiques et technocrates décider seuls ! Les associations ont réclamé que le Fonds adopte des procédures efficaces et rapides : il y a déjà eu trop de temps perdu. Elles ont insisté - et finalement obtenu - qu'un représentant d'une organisation de personnes malades fasse partie du conseil d'administration (malheureusement sans droit de vote).

A l'origine, le Fonds prévoyait de financer uniquement des actions menées par les gouvernements. Les associations ont voulu qu'il puisse aussi soutenir les projets menés par des organisations non gouvernementales. Un accord a été obtenu dans les situations où l'Etat n'assume pas ses fonctions. Par exemple, en cas de guerre civile. Enfin, lors de la conférence sur le sida et les

### Solidarité entre hôpitaux

**Un programme européen de solidarité thérapeutique hospitalière a été lancé en 2001, à l'initiative de la France. Son objectif : aider les pays en voie de développement à améliorer la prise en charge médicale des personnes séropositives. Comment ? Par des partenariats entre hôpitaux européens et structures de soins des pays en voie de développement. Ce programme pourrait ensuite être étendu à d'autres maladies. Initiative de solidarité thérapeutique hospitalière en réseau, ministère de la Santé, direction des affaires européennes et internationales, 8, avenue de Ségur, 75350 Paris 07 SP, tél. : 01 40 56 60 00.**

## Afrique 2000

maladies sexuellement transmissibles en Afrique, en décembre 2001, plusieurs associations ont lancé « l'appel de Ouagadougou » (du nom de la ville où s'est tenue cette conférence). Cette pétition « exige solennellement l'accès aux traitements pour les malades des pays en développement. » Elle demande que le Fonds mondial consacre au moins 30 % de ses ressources à l'achat de médicaments anti-VIH.

### DE COMBIEN DISPOSERA LE FONDS ?

A la fin 2001, plusieurs gouvernements de pays riches, de pays en voie de développement, ainsi que des donateurs privés (comme la fondation de Bill et Melinda Gates), s'étaient engagés à verser de l'argent au Fonds mondial, pour un montant total de 1,6 milliard de dollars. La Banque mondiale, qui sera le trésorier du Fonds, doit maintenant inviter ces généreux bienfaiteurs à transformer leurs promesses en dons réels.

1,6 milliard, mais seulement 700 millions pour l'année 2002 car les engagements correspondent souvent à plusieurs années. Kofi Annan, secrétaire général de

- Le réseau Afrique 2000 compte quinze associations africaines et bénéficie du soutien de AIDES. Ces associations ont toutes l'expérience de la prévention et du soutien aux personnes séropositives. La plupart possèdent des centres de soins (voir *Remaides* n° 38, pp. 20, 21). Le réseau Afrique 2000 a contribué aux réflexions associatives concernant le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- Les associations du réseau Afrique 2000 sont, au Burkina-Faso : Alavi (alavi95@hotmail.com), Association African solidarité (aas@fasonet.bf), Revs+ (revs@fasonet.bf) ; au Burundi : ANSS (anss@cni.cbinfo.com) ; en Côte d'Ivoire : Amepouh (amepower@yahoo.fr), Lumière-action (lumiere-action@ci.refer.org), Ruban rouge (ruban-rouge@ci.refer.org), Renaissance Santé Bouaké (rsb@afrioonline.co.ci) ; en Guinée-Conakry : ASFEGMASSI (pnlsogui@eti.net.gn), Fondation Espoir Guinée (rahim.diallo@yahoo.com) ; au Mali : Arcad-sida (cesac@spider.toonnet.org) ; au Niger : Mieux vivre avec le sida (mvs@intnet.ne) ; au Togo : Action contre le sida (acs@hotmail.com), Aides médicales charité (kenov@nomad.fr), Espoir vie Togo (espoirvietogo@tg.refer.org) ; en France : AIDES (afrique@aides.org).
- Pour aider les associations africaines, vous pouvez envoyer à AIDES les médicaments (non périmés) dont vous n'avez plus besoin, en particulier les traitements anti-VIH, ainsi que Triflucan, Zovirax, etc. AIDES, Afrique 2000, tour Essor, 14, rue Scandicci, 93508 Pantin Cedex.

l'ONU et ardent défenseur du projet de Fonds mondial, avait estimé qu'il faudrait dix fois plus chaque année. Somme à laquelle devraient s'ajouter deux milliards de dollars contre la tuberculose et la malaria. On est donc loin du compte. Même si le Fonds n'est, heureusement, pas le seul organisme à financer des actions dans ces domaines.

### ON COMMENCE AU PRINTEMPS !

Le Fonds devrait commencer à sortir de l'argent pour financer des actions au printemps 2002. Si les délais sont tenus, la

mise en place de cette organisation aura été extrêmement rapide. Pour convaincre, pour susciter les dons plus importants, le Fonds devra, tout aussi rapidement, obtenir des résultats, entraîner une amélioration de la prévention, susciter la mise en place et le développement de l'accès aux traitements dans les pays en développement. Les associations, les représentants des personnes séropositives ont manifesté leur inquiétude sur ce point et se montreront particulièrement vigilants.

## La longue bataille des copies

Les copies de médicaments de marque (parfois appelées « génériques ») ont des prix de vente beaucoup moins élevés que les médicaments de marque équivalents (voir *Remaides* n° 37, pp. 20, 21). Ces deux dernières années ont vu les grands laboratoires pharmaceutiques (hostiles aux copies) affronter les associations au service des personnes malades et certains gouvernements favorables à la production de copies (Afrique du Sud, Brésil, Thaïlande, Inde...). Le droit international a récemment évolué, autorisant la production de copies dans les pays en développement, lorsque c'est nécessaire pour la santé publique (accords de Doha). Cependant, l'importation de ces copies reste strictement limitée en Afrique (accords de Bangui). Les pays de ce continent, dont la plupart n'ont pas d'industrie pharmaceutique, sont pénalisés. La bataille continue !



Une affiche du réseau Afrique 2000

Illustration : Stéphane BLOT